



**Pôle Animation, Jeunesse,
Sports et Vie Associative**

COMMISSION DES SPORTS ET JEUNESSE
Compte-rendu de la réunion du jeudi 8 février 2018 A 17H30
Salle de réunion 47- 144, route de Thionville

ORDRE DU JOUR

1. Aide au Premier Départ en Centre de Vacances.

Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire :

- Madame Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire
- Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Adjoint au Maire
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Déléguée
- Madame Caroline AUDOUY, Conseillère Municipale

Assistaient également à la Commission :

- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle
- Monsieur Alexis BESSE, Chargé de Mission du service Jeunesse, Education Populaire, Vie Etudiante
- Madame Virginie PELOSATO, Chargé de Mission du service Jeunesse, Education Populaire, Vie Etudiante

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire
- Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée
- Monsieur Daniel PLANCHETTE, Conseiller Délégué
- Madame Marie RIBLET, Conseillère Déléguée

Monsieur Jacques TRON ouvre la séance à 17h40 par la proposition d'adoption du compte-rendu de la précédente commission. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité avec une remarque de Monsieur TOULOUZE. En effet il demande une modification concernant le compte-rendu de la précédente commission sur l'accompagnement des clubs sportifs par la ville, et souhaite que sa préférence en faveur d'une baisse de subvention mesurée par association, et non uniforme (15% pour les clubs amateurs) comme appliqué pour l'exercice 2018, soit mentionnée.

1^{ème} point : Aide au Premier Départ en Centre de Vacances

Madame Margaud ANTOINE-FABRY rappelle que le CCAS finance une partie du dispositif de l'Aide au Premier Départ qui accorde 50 € pour un séjour court (moins de 7 jours) et 200 € pour un séjour long (plus de 7 jours) avec un budget de 20 000 €. La Ville gère la mise en relation entre l'association à l'initiative du dispositif (JPA) et les centres sociaux et MJC organisant des séjours, elle finance les frais liés à la communication qui s'élèvent à moins de 2000 € (impression affiches Decaux, livrets...).

Madame Virginie PELOSATO précise qu'en 2017, 93 jeunes sont partis (contre 85 en 2016), on note une augmentation générale de départs de 9% par rapport à la mise en place du dispositif en 2012. Il est à noter que de nombreuses familles dont les enfants ayant bénéficié du dispositif ont un coefficient familial CAF inférieur à 400.

Madame Margaud ANTOINE-FABRY informe que pour promouvoir davantage l'intérêt éducatif des centres de vacances, le CCAS a prévu de financer les deuxièmes départs en séjours longs des enfants étant déjà partis en séjours courts par le biais du dispositif (ce qui concernerait potentiellement 26 enfants sur 93 partis en 2017), sans augmenter le budget alloué, celui-ci n'étant pas intégralement utilisé.

Monsieur Jean-Michel TOULOUZE demande le montant du reliquat du CCAS concernant le budget 2017.

Le montant exact n'est pas connu mais sachant que les deuxièmes départs concerneront 26 jeunes ayant bénéficié du dispositif en 2017 et que la somme alloué pour une deuxième départ est de 150 € par jeune (qui correspond à 200€ dépensés par jeune sur 2 ans), cette somme ne dépassera pas le budget de 20 000 € alloué, comme prévu par le CCAS.

Rapporteur : Madame Margaud ANTOINE-FABRY

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 17h50.